

le mardi 21 mai 2002

13 heures

Prière.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par M^{me} Weir :

52, *Loi modifiant la Loi sur les régies régionales de santé.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit lu une deuxième fois à la prochaine séance.

L'hon. M. Green annonce qu'il a été prévu d'un commun accord de passer outre à l'étude des motions émanant des députés et que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour continuer l'étude des prévisions budgétaires du ministère des Services familiaux et communautaires puis du ministère de l'Approvisionnement et des Services.

Il est unanimement convenu de passer outre à l'étude des motions émanant des députés.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. Bernard.

Après un certain laps de temps, M. Ashfield prend le fauteuil.

Après un certain laps de temps, M. Bernard reprend le fauteuil.

Après un certain laps de temps, le président du comité déclare qu'il est 18 heures et quitte le fauteuil pour le reprendre à 19 heures.

19 heures

La séance reprend sous la présidence de M. Bernard.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Bernard, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL
COMPTE ORDINAIRE
2002-2003

Les crédits suivants sont votés pour couvrir les dépenses au titre des programmes :

	Votés (\$)
MINISTÈRE DES SERVICES FAMILIAUX ET COMMUNAUTAIRES	
Services généraux	7 910 000
Sécurité du revenu	243 386 000
Services sociaux familiaux et communautaires	374 268 000
Services d'habitation	70 141 000
Moins : crédits législatifs	35 000
Votés	695 670 000
MINISTÈRE DE L'APPROVISIONNEMENT ET DES SERVICES	
Administration	2 042 000
Services généraux	7 695 000
Groupe des bâtiments	74 445 000
Services gouvernementaux d'informatique	3 302 000
Moins : crédits législatifs	35 000
Votés	87 449 000
GOUVERNEMENT GÉNÉRAL	
Fonds d'investissement en technologie de l'information	684 000
PRÊTS ET AVANCES	
MINISTÈRE DES SERVICES FAMILIAUX ET COMMUNAUTAIRES	
Habitation	7 095 000
FONDS DE ROULEMENT SOLDES MAXIMAUX 2002-2003	
AVANCES DE FONDS DE ROULEMENT	
Services familiaux et communautaires	
- remplacement de chèques	1 900 000
Approvisionnement et Services	1 000 000
AVANCES DE PETITE CAISSE	
Services familiaux et communautaires	24 000
Autres (petits ministères)	15 000

STOCKS

Services familiaux et communautaires	100 000
Approvisionnement et Services	1 500 000

La Chambre adopte ces crédits.

Sur la demande de l'hon. M. Green, leader parlementaire du gouvernement, le président de la Chambre revient à l'appel des motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 31, 35, 40, 32, 33 et 34.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. Ashfield.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Ashfield, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 31, *Loi abrogeant la Loi sur la vente dans les enclos de bétail ;*
- 32, *Loi modifiant la Loi sur les petites créances ;*
- 33, *Loi modifiant la Loi sur les compagnies ;*
- 34, *Loi modifiant la Loi sur la liquidation des compagnies ;*
- 35, *Loi sur la communication du coût du crédit ;*
- 40, *Loi modifiant la Loi sur les shérifs.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 22 heures.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 78 (17 mai 2002).